



Le 04 mars 2025

Soutien aux personnels des services judiciaires de l'Ile de La Réunion et de Mayotte

Le cyclone Garance a frappé violemment La Réunion le 27 février. Celui-ci a causé d'importants dégâts humains et matériels.

Sur l'ensemble du territoire, le bilan provisoire qui nous a été dressé par le Secrétariat Général est de cinq personnes décédées, dont une infirmière qui exerçait au centre pénitentiaire de Saint-Denis, et cinq blessées dont trois grièvement. 50.000 personnes sont actuellement privées d'électricité et 23 % de la population rencontre encore des perturbations dans l'accès à l'eau courante. Des ruptures de réseaux Internet et de téléphonie sont également recensées.

Au sein des services judiciaires, deux salles d'audience sont inutilisables au Tribunal judiciaire de Saint-Denis et le Tribunal de proximité de Saint-Benoît est fermé. De nombreux dégâts matériels ont été constatés sur l'ensemble des sites judiciaires (infiltrations, matériels informatiques et mobiliers inutilisables, etc.).

L'UNSa Services Judiciaires apporte son total soutien aux personnels de l'Ile de la Réunion et reste mobilisée afin de relayer leurs difficultés et besoins auprès de la DSJ.

Une distribution en bouteilles d'eau auprès des agents judiciaires nous semblerait d'ores-et-déjà utile au regard de l'absence d'eau potable sur certains sites.

A Mayotte, les conséquences toujours très présentes du cyclone Chido appellent aussi notre vigilance et notre soutien aux agents des services judiciaires de l'île. Les personnels de greffe ont saisi le Ministre de la Justice d'une lettre ouverte dressant un état des lieux et sollicitent des réponses à l'ensemble de leurs problématiques (effectifs, locaux, hygiène, sécurité, repas, logement, transport, absence de primes pour les fonctionnaires des juridictions, révision de la prime de « vie chère »). Cette saisine s'est doublée d'un mouvement de grève illimité de la part des greffiers. Ces revendications légitimes ont tout notre soutien.

L'UNSa Services Judiciaires a rappelé, lors de la Formation Spécialisée des Services Judiciaires du 6 février et lors du Comité de Suivi dédié à la situation à Mayotte, que les personnels demeurent dans des conditions de vie très précaires alors que l'activité juridictionnelle a repris sa volumétrie classique dans des locaux inadaptés. Les fonctionnaires souffrent de la levée précoce du Plan de continuité d'activité (PCA) et de cette « marche forcée » qui en résulte.

Nous demandons à nouveau que l'activité judiciaire tienne compte de la réalité de la situation et des problématiques importantes qui lèstent le quotidien des juridictions mahoraises comme la vie personnelle des agents !

Nous réitérons donc nos demandes déjà formulées, tant localement qu'au plan national, de :

- réactivation du PCA : aucune juridiction ne peut fonctionner normalement à effectifs restreints et dans des locaux réduits des 2/3, sans mettre la santé de ses agents en danger ;
- mise à disposition du matériel d'hygiène élémentaire (savon, papier toilettes, etc.) ;
- accompagnement des agents dans la recherche de logement ;
- amélioration globale des conditions de travail de nos collègues mahorais, confrontés depuis trop longtemps à un contexte tant professionnel que personnel insuffisamment pris en compte qui mène aujourd'hui à une colère profonde et légitime.

La santé des personnels ainsi que leur soutien matériel et psychologique doivent être la priorité de la DSJ.

Pour ces raisons, nous nous faisons le relais des revendications du collectif des personnels de greffe.

Le Bureau national de l'UNSa SJ

PJ : Les revendications des personnels de greffe

Les revendications des personnels de greffe du TJ de MAMOUDZOU :

*Monsieur le Gardes des Sceaux,
Monsieur le Directeur des services de greffe judiciaires,
Madame, Monsieur, les Chefs de Cour,
Madame la directrice déléguée à l'administration judiciaire près de la Cour,
Madame, Monsieur, les Chefs de juridiction,
Madame, la Directrice de greffe,*

*Mesdames, messieurs les magistrats du tribunal judiciaire de Mamoudzou,
Chers collègues,*

A Mamoudzou, le 05/03/2025

Objet : *lettre ouverte des greffiers, fonctionnaires, contractuels et partenaires du tribunal judiciaire de Mamoudzou*

Par la présente et après concertation ce jour des greffiers, puis avec les agents et fonctionnaires de la juridiction du tribunal judiciaire de Mamoudzou, nous souhaitons porter à votre connaissance les problématiques suivantes et nous vous demandons de bien-vouloir les solutionner en urgence.

1 – Effectif

Si la juridiction est encore aujourd'hui en « capacité » de fonctionner, cela est uniquement dû à l'engagement et à la conscience professionnelle du personnel contractuel, des fonctionnaires et des magistrats.

Il est devenu « normal » de jongler d'un service à un autre, de prendre une audience au pied levé, et tout cela au mépris de la pénibilité et du manque de formation.

Cette « marche forcée », source d'erreur, d'oubli et de renvoi engendrera nécessairement un épuisement de ceux qui pour l'instant « tiennent » le navire.

Le personnel placé a été rapatrié à la Réunion immédiatement après le cyclone et, faute de logement et vu les conditions de vie indignes sur Mayotte, il serait pour le moment impossible de dépêcher des greffiers placés pour renforcer les troupes.

Quid des magistrats, fonctionnaires et contractuels vivant au quotidien dans ces conditions ?

L'« indigne » est-il acceptable pour nous ?

2 – Les locaux

Aujourd'hui, sur les 3 bâtiments de la juridiction, seul un est fonctionnel.

Cette « marche forcée » nous oblige à travailler pour certains dans un local de 25m² à 6 ou plus.

Des solutions sont envisagées et même actées (bureaux loués à 15mn du tribunal), mais aucune visibilité sur une vraie juridiction, pour le moment, nous avons l'impression d'un « rafistolage ».

Cette semaine, les agents du JAF ont travaillé les pieds dans l'eau...le SAUJ également et cela depuis plusieurs années.

Que dire de nos 2 salles d'audiences ?

Pas de climatisation ou dysfonctionnelles... Travailler sous 32°/34° avec la robe, pas de problème, car nous sommes « résilients », sans ajouter le bruit et le matériel... « obsolètes/ vétustes » de ses dernières.

Devons-nous continuer à travailler dans ces conditions et, si oui, pendant encore combien de temps ?

A quand une cité judiciaire sur le département ?

3 -L'hygiène

Est-il normal d'acheter et d'emporter soi-même son savon et son papier toilettes ?

Est-il normal de ne pas pouvoir se laver les mains car notre citerne n'est pas remplie ?

Nous vivons dans des rues jonchées de déchets et avec une odeur de « corps humains en décomposition ».

Nous avons de l'eau chez nous pour nous laver, laver nos vêtements 36 heures sur 72h.

Est-ce normal de partager nos bureaux avec des blattes et rats?

4 – sécurité

Depuis le début de l'année, au moins 3 agents ont été victime d'agression, de vol...

Cela ne prend pas en compte l'année dernière...

Aujourd'hui, les magistrats, contractuels et fonctionnaires vivent dans un des départements les plus criminogènes et dangereux de France.

Nous souhaitons une solution pour assurer notre sécurité pour aller et repartir de la juridiction, et cela encore plus en cas d'horaires tardives.

Paris et Bobigny ont réussi, pourquoi pas nous ?

5 – repas

La juridiction ne dispose plus de salle de repas, nous devons continuer à manger sur nos propres bureaux.

Devons-nous continuer dans ces conditions, pouvons-nous « couper » de notre emploi sur la pause méridienne ?

Nous avons l'impression qu'il n'existe aucun budget de QVT affecté à la juridiction.

En effet, les micro-ondes cafetières sont achetées avec nos propres deniers.

6 – primes

Enseignants, policiers, infirmiers, douaniers et agents divers... Chaque ministère a octroyé une prime spécifique au cyclone Chido.

Pour nous, RIEN

L'aide octroyée par la fondation d'Aguesseau n'est qu'une aide qui dédommage des pertes matérielles des agents et tout le monde n'a pas pu en bénéficier.

A quand une prime spécifique pour l'ensemble des agents de la juridiction ?

7 – Aide au logement

Seul le personnel de métropole bénéficie d'un remboursement partiel du loyer.

Pourquoi les agents Mahorais ne peuvent-ils pas bénéficier de cette aide également ?

Pourquoi cette différence de traitement ?

8 – transport

L'île est petite, mais nous n'avons rien à envier aux embouteillages parisiens.

Il n'est pas rare de passer 2-3 ou même 4heures à rejoindre le tribunal ou à rentrer chez soi.

Cela influe nécessairement sur la santé, la vie et le travail des agents.

La solution est simple, écologique... et déjà mise en place par plusieurs administrations.

Son nom : des navettes.

Pourquoi pas passer un partenariat avec une autre administration pour les agents habitant dans le nord, le

centre et le sud de l'île ?

9 – Visite et soutien du GDS à la juridiction.

Par courrier daté du 03/01/25... reçu sur nos courriels le 20/01/2025 (soit plus d'un mois après le cyclone, lenteur du réseau sûrement), Monsieur le Garde des Sceaux nous adresse son soutien.

Avant le 20/01/2025, rien... Depuis le 20/01/2025, rien.

Une visite de la juridiction pour se rendre compte de nos problématiques et apporter son soutien est-elle envisageable ?

Monsieur le Président de la République française l'a fait, Monsieur le Premier Ministre également, beaucoup d'autres ministres également...

Personne pour venir voir notre tribunal.

Personne pour passer quelques jours à l'hôtel « la Colombes » avec les agents et découvrir nos conditions de travail et de vie.

10 – audiences « fantômes »

Malgré le cyclone, qui a entraîné la perte d'un nombre encore indéfini mais certainement très élevé de dossiers de procédures civiles, il a été décidé de tenir les audiences avec des dossiers « fantômes » concernant la procédure orale.

Quid des diligences de greffe dans des services déjà en souffrance ?

Pourquoi ne pas avoir annulé et reporté le temps de reconstituer les dossiers ?

11 – la prime de « vie chère »

Nous souhaiterions obtenir des éclaircissements ainsi qu'une révision concernant la disparité de traitement (prime « vie chère ») entre l'île de la Réunion et Mayotte, en ce qui concerne l'augmentation des rémunérations.

Étant donné que le coût de la vie est plus élevé à Mayotte qu'à la Réunion, il est manifeste qu'il existe une inégalité de traitement entre nos deux îles sur des problématiques analogues (40% pour 53%).

Le seul produit moins coûteux sur notre île est la vanille.

Cependant, nous ne pouvons pas nous alimenter uniquement avec de la vanille.

12 – Pérennisation des agents contractuels

Malgré un manque d'effectif notable et criant, la juridiction peut aujourd'hui se targuer de compter 4 agents contractuels.

Ces derniers formés, compétents et disponibles, constituent un rouage essentiel au bon fonctionnement de la juridiction et apportent une « bouffée d'air » dans les tâches de l'ensemble du personnel.

Cependant, leur avenir et leur parcours professionnel restent incertains, en raison de l'absence de textes et de la non-approbation d'un budget.

Nous demandons dans cette période de « crise » ou il est difficile de recruter, former et conserver des agents efficaces, que notre administration s'engage par écrit auprès de ces derniers à pérenniser leur contrat en leur proposant un CDI.

13 — l'égalité dans la formation

Aujourd'hui, il est possible de participer en présentiel à une formation en métropole et une formation à la Réunion par an.

Cependant, après avoir consulté le catalogue des formations du SAR de la Réunion, on constate que pratiquement aucune formation n'est proposée en présentiel pour le personnel de Mayotte.

Est-ce une question d'économie sur nos besoins ?

Si tel est le cas, pourquoi le personnel placé du SAR de la Réunion à Mayotte peut-il se rendre à la Réunion toutes deux semaines ?

Le personnel mahorais ne serait-il pas le bienvenu à la Réunion ?

Contrairement au catalogue du SAR de la Réunion, celui de l'ENG a pour principe de privilégier le présentiel pour ses formations et fait du distanciel l'exception.

14 - Quid du greffe détaché de Sada

Créé par décret en 2011, le greffe détaché de Sada a cessé son activité juridictionnelle lors de la rénovation des locaux de la mairie de Sada.

A ce jour et malgré la fin des travaux de la Mairie, la reprise de l'activité semble être un mirage ou même une illusion, tant pour le justiciable que pour le personnel affecté.

Si ce projet de justice de proximité ne devait rester qu'un « rêve », merci de nous en informer.

Dans le cas contraire, nous souhaitons la présentation concrète d'un projet et des dates tenues.